

Égalité

Fraternité

# DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Taxes foncières pour 2023

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

AVIS TF RG

La notice de cet avis est disponible en <u>cliquant ici</u> ou sur impots.gouv.fr

Somme à payer

1 515,00 €

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP NICE EST-OUEST-MENTON 22 RUE JOSEPH CADEL

06172 NICE CEDEX 2

BELANDO ANGEL ANGEL BELANDO CAROLE CAROLE VILLA ANTHONY

262 CHE DU VALLONET

06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN

### Vos références

Numéro fiscal (C):

13 67 726 769 010

Référence de l'avis :

23 06 4604069 59

Numéro de propriétaire :

104 B05190 R

Département d'imposition :

060

ALPES-MARITIMES

Commune d'imposition :

104

ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Débiteur(s) légal(aux) :

le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle :

221

Date d'établissement :

09/08/2023

Date de mise en recouvrement : 31/08/2023

Identifiant service:

06013

### Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

Par téléphone

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 1

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place

auprès de votre centre des finances publiques horaires sur impots gouv.fr. rubrique Contact et RDV

> pour le paiement de votre impôt : SIP NICE EST-OUEST-MENTON 22 RUE JOSEPH CADEI 06172 NICE CEDEX 2 Tél: 04 92 09 46 30

· pour le montant de votre impôt :

CDIF NICE

SECT. FONC 2EME SECTEUR 22 RUE JOSEPH CADEL

CS 63151

**06172 NICE CEDEX 2** Tél: 04 92 09 47 46

\* (service gratuit + coût de l'appel)

## Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider;

Date limite de paiement : 16/10/2023

- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2023, sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401 \*.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

#### FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.

Plus d'informations dans la notice de cet avis.



En tant que propriétaire, vous devez déclarer tout changement intervenu depuis votre dernière déclaration concernant la situation d'occupation de vos locaux affectés à l'habitation. Pour cela, rendez-vous dans votre espace sécurisé sur impots gouv fr, rubrique "Biens immobiliers" ou par téléphone au 0 809 401 401.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)											
Désignation et adresse											
BELANDO ORTIZ ANGEL											
ADAM CAROLE GABRIELLE											

ax	es foncières 2023	Commune	Syndicat de communes	Inte commu			xes ciales		e ordures enagères	Taxi GEM/		Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2022	23,77 %	9	6 4,	1,00 %		,186 %		13,00 %	1,	08 %	
	Taux 2023	23,77 %	9	6 4,	4,00 %		0,182 %		13,00 %		34 %	
	Adresse	262 CHE DU	VALLONET									
	Base	3426		34:	26	3	426		3426	34:	26	
	Cotisation	814		1:	37		6		445	1	46	1448
	Cotisation lissée											
	Adresse			İ								
	Base											
	Cotisation											
	Cotisation lissée				- 1				1			
	Cotisation 2022	761		1.	28		6		416	3	35	
	Cotisation 2023	814		1:	37		6		445	2	46	1448
	Variation	+6,96 %	9/	6 +7,	03 %		0 %		+6,97 %	+31,4	43 %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité		ixe onnelle	Taxe spécial		Chambre d'agricultu		Taxe EMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2022	%	%	%		%		%		%	%	
	Taux 2023	%	%	%		%		%		%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles											
	Cotisation 2022											
	Cotisation 2023	1										
	Variation	%	%	%		%		%		6	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait base ter construc		rains	ains Calsse d'assura			
	Base État								Droit proporti	onnel :		
	Base collectivité				ĺ				Droit fixe :		- 18	
our	assurer la compensation sidences principales, cet	la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur s principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement					Frais de gestion de la fiscalité directe locale				67	
complémentaire de taxe foncière de 424234 €. Pour plus d'informations, consultez la notice.  Dégrèvement Habitation principale												
							Dégrèven	ment J	A État			
							Dégrèven	ment J	A Collectivité	•		
									nt de vo	Section 18 Section		1515

Si vous souhaltez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impôts.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2024.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DOFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fr/portall/confidentialite-informations-personnelles. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : données-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et règlementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.